

## COMMUNIQUE

L'Agence nationale de la sécurité routière porte à la connaissance des professionnels de l'enseignement de la conduite qu'à partir de ce mois le processus d'ouverture des rendez-vous mensuels aux auto-écoles afin de passer les examens du permis de conduire aura lieu le premier jour ouvrable en tenant compte des horaires administratifs (pour le mois en cours, le premier jour administratif sera le lundi 02 novembre 2020 à 08h30).

Cette mesure a été prise afin d'assurer l'égalité et la transparence entre les établissements d'enseignement de la conduite, notamment en ce qui concerne la répartition des quotas de candidats aux examens de permis de conduire attribués à chaque établissement.